



Successions recherche généalogique

Par Roger3467

Bonjour Je me permets de vous écrire nous sommes en cours de succession ma grand-mère mes oncle et mon père sont décédés avant la mort de mon oncle une ouverture de succession a été faite par mon oncle avant son décès mes cousines ont refusé la succession de leur père et les derniers héritiers seraient mon frère et moi et un de mes cousins malheureusement nous faisons face à un notaire qui a une charge de travail importante.

il y a 6 mois de cela nous on nous avait informé qu'une recherche généalogique devait s'opérer vis-à-vis de mon oncle décédé pour savoir s'il n'avait pas d'autres successeurs.

les choses ne sont toujours pas activées car ils attendent la validation de mon cousin pour la recherche et ne répond plus à plus personne et la seconde raison est que ils aimeraient savoir qui paierait la recherche généalogique.

Des conditions climatiques se sont abattues sur le bien qui cause des fragilités nous avons fait valoir tout ça à la notaire mais aucune réponse de ça va quelle démarche pourrais-je faire pour réactiver« la succession"

Et est-ce que c'est autorisé que la notaire attend qu'une qu'une personne se dévoue pour payer la recherche généalogique sachant que nous avons pas tous les éléments du bien s'il y a des dettes ou non auriez-vous des méthodes ou vers qui devrais-je me retourner pour faciliter cette situation.

merci d'avance

Par ESP

Bonjour,

Cette info à toute fin utile, vous pouvez éventuellement accepter la succession "sous réserve d'inventaire" ou à concurrence de l'actif net".

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-options-successorales]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-options-successorales[/url]

De quand date le décès de cette personne ?

Par Roger3467

Ma grand mère est décédé le 8 février 2020

Mon oncle le 15 mars 2021

Mon dernier oncle le 11 octobre 2021

Cela change quelque chose dans le processus ?

Tout les bien appartient à ma grand mère

Merci pour les éléments, concernant le cousin qui donne aucune signe de vie y a t-il une possibilité d'activer un levier pour faire avancer la succession ?

Merci d'avance

Par isernon

bonjour,

dans le cas d'un héritier taisant, il appartient aux héritiers de le sommer de prendre parti.

voir ce lien :

[url=https://lacan-avocat.com/succession-bloquee-que-faire-la-sommation-dopter-1ere-partie/]https://lacan-avocat.com/succession-bloquee-que-faire-la-sommation-dopter-1ere-partie[/url]

salutations

Par ESP

En l'état, tel que vous l'expliquez, il n'y a pas de solution miracle, vous pouvez relancer le notaire par R/AR, vous pouvez aussi faire appel à un avocat spécialisé, mais il est clair que ce n'est pas à la notaire de financer le travail d'un généalogiste.